



Votre convention

Information juridique Associations



SERVICE D'INFORMATION JURIDIQUE

SMACL Assurances, à l'écoute de ses assurés, met en place un **service d'information juridique** ayant vocation à apporter réponse à toutes vos interrogations.

Domaines de droit :

LA GESTION DE L'ENTREPRISE

- la concurrence et la consommation
- la facturation et les impayés
- le bail commercial
- le fonds de commerce
- les fournisseurs, les sous-traitants, la franchise
- les évolutions et la dissolution de l'entreprise
- la comptabilité
- les entreprises en difficultés
- le contentieux
- les formalités

LA FISCALITÉ

- l'impôt sur les sociétés
- l'impôt sur le revenu
- les relations avec l'administration
- les taxes et contributions

LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- la protection sociale des entreprises
- l'élaboration et le contenu des contrats collectifs
- les avantages de la mise en place des contrats collectifs
- les régimes de base

L'EMPLOI

- l'embauche et les différents contrats de travail
- le salarié en activité
- la maladie et les accidents de travail
- la rémunération du salarié
- la rupture du contrat
- la discipline et les sanctions
- la durée du travail
- les congés

LA VIE DES ASSOCIATIONS

- la création d'une association
- la composition de l'association
- le personnel de l'association
- la gestion de l'association

Ce service vous apporte :

- une assistance au quotidien et un gain de temps dans la recherche d'information ;
- la possibilité de recevoir un courrier type suite à l'appel téléphonique ;
- la fiabilité et la pertinence des informations délivrées quelle que soit l'évolution du droit ;
- des réponses simples, immédiates et traitées en toute confidentialité ;
- un accès à des juristes experts qualifiés et formés en permanence.

SOURCES D'INFORMATIONS JURIDIQUES

Pour garantir la livraison d'une information juridique de qualité, les juristes qualifiés ont accès aux sources d'informations suivantes :

- **base de données métiers** (droit professionnel et privé) comportant plus de 2 500 fiches de synthèses interactives régulièrement enrichies et mises à jour par des conseillers juristes, via un process très structuré en interne ;
- **bibliothèque multimédia** composées d'abonnements multipostes (éditions législatives, Dalloz, etc.), d'accès à une sélection contrôlée de sites juridiques et d'informations accessibles via internet pour une meilleure efficacité ;
- **publications spécialisées** essentiellement utilisées pour la veille juridique et la mise à jour de la base de connaissances.

Les juristes bénéficient de formation continue dans différents domaines de spécialisation tout au long de l'année.

INFORMATION JURIDIQUE PAR TÉLÉPHONE

Bénéficient de l'information juridique par téléphone les assurés ayant souscrit, auprès de SMACL Assurances, le **contrat Protection juridique**.

Par bénéficiaire on entend la personne morale de droit privé désignée au contrat.

TRAITEMENT DES APPELS TÉLÉPHONIQUE :

SMACL Assurances s'engage à :

- valider l'accès au service (via le numéro d'assuré et la validité du contrat) ;
- créer un dossier par le juriste ;
- consigner la question et la réponse apportées ;
- rechercher l'information et rappeler l'assuré si nécessaire ;
- envoyer des documents types.

Un appel peut donner lieu à la création de plusieurs dossiers, notamment lorsque les questions/thèmes sont différents. Un dossier est clos lorsque l'information est apportée. En cas de rappel d'un assuré sur un dossier clos (nouvelles questions, etc.), un nouveau dossier est ouvert. Le dossier fait l'objet d'une consignation, synthèse de l'entretien entre le juriste et l'assuré. Cette synthèse comprend l'exposé des faits présentés oralement, les réponses apportées oralement et, si nécessaire, les éléments de fond documentaire indiqués par le juriste au regard des éléments fournis. Ces éléments serviront à alimenter les bases de données métiers.

CAS D'EXCLUSIONS DE LA PRESTATION

Le service d'information juridique exclut :

- conseil tel que défini à l'article 54 de la loi n°71-1130 du 31 décembre 1971 ;
- toute consultation juridique personnalisée ou tout examen de cas particuliers ;
- toute étude ou réponse écrite ;
- toute prise en charge de frais de rémunération de services ou de garanties, de même que toute avance de fonds ;
- concernant le domaine particulier des renseignements financiers, toute étude comparative sur la qualité des contrats, services, taux pratiqués par les établissements financiers, et toute prestation ou exposé préférentiel d'un produit particulier par rapport à un autre.

Les informations délivrées par le service d'information juridique ne peuvent aucunement se substituer aux intervenants habituels que sont les conseils juridiques tels que les avocats.

DISPONIBILITÉS DU SERVICE

Par téléphone

Le service d'information juridique par téléphone est assuré du lundi au vendredi de 8 h à 19 h sans interruption et le samedi de 8 h à 12 h, hors fermetures exceptionnelles.

smacl.fr



05 49 32 56 56 (prix d'un appel local)

SMACL ASSURANCES – Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances.
RCS Niort n° 301 309 605. Siège social : 141, avenue Salvador-Allende – CS 20000 – 79031 NIORT CEDEX 9.



01/2024 – Conception : Direction développement et communication SMACL Assurances.

